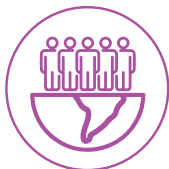


# TAXE D'APPRENTISSAGE 2026



Soutenez  
une université innovante et  
professionnalisante  
Choisissez  
l'Université Gustave Eiffel

# Pourquoi nous choisir ?



Une université à taille humaine et ancrée dans son territoire



Leader de la formation en apprentissage en France avec 25% d'étudiant·es apprenti·es



De taux d'insertion professionnelle



1/4 de la R&D française sur la ville durable.

## Nos actions à fort impact



### Environnemental :

- Création d'une mission Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS) : sensibilisation via nos événements et nos formations et mise en place de dispositifs concrets



### Social :

- Pôle Handicap : accompagnement individualisé et sans jugement aux étudiant·es en situation de handicap  
- Solidarité étudiante : épicerie solidaire, lutte contre les inégalités éducatives, soutien à l'entrepreneuriat



### Sociétal :

- Création d'une mission égalité : promotion de l'égalité femmes-hommes, et plus généralement du respect des personnes de tout sexe, de tout genre, quelle que soit leur orientation sexuelle



## Financements 2025



Maintenir  
l'excellence  
de nos  
enseignements



Résorber la fracture  
numérique  
touchant certain-es  
de nos étudiant-es



Développer nos  
équipements  
scientifiques  
à finalité  
pédagogique

## Projets 2026



Acquérir  
du matériel  
pédagogique et  
informatique



Financer de  
nombreux projets  
pédagogiques  
rencontres  
étudiant-es/  
partenaires, journées  
thématiques...



Investir dans des  
équipements  
pour les travaux  
pratiques

# Comment verser votre taxe ?

## Trois étapes pour verser

Vous devez désigner l'Université Gustave Eiffel en bénéficiaire sur la plateforme SOLTÉA de la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour ce faire, c'est très simple, à partir du mois de mai :

1. Munissez-vous de vos identifiants SOLTÉA (à créer sur [Net-Entreprises.fr](https://net-entreprises.fr))
2. Convertissez votre montant en % grâce à notre calculette\*
3. Sélectionnez le nom Université Gustave Eiffel ou notre code UAI (0772894C) ou notre SIRET (130 026 123 00013)

## Calendrier de versement

AVRIL

● Communication par les entreprises ou cabinets d'expertise comptable des éléments comptable via la DSN (Déclaration Sociale Nominative)

MAI

● Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF :

- 5 mai : entreprises de + de 50 salariés
- 15 mai : entreprises de - de 50 salariés

De MAI  
à OCT.

● Choix par les entreprises des établissements bénéficiaires sur la plateforme SOLTÉA

\* Retrouvez tous nos outils pratiques (calculette, codes UAI de nos composantes, etc. sur notre site web en scannant le QR Code en dernière page)

# Ils nous choisissent chaque année



« Nous nouons des partenariats solides avec des universités dont l'Université Gustave Eiffel et notamment l'IAE Paris-Est, qui propose des formations de qualité et qui accorde une importance toute particulière à l'apprentissage »

**Tiphaine Bouteille**

Responsable nouveaux projets  
- SISLEY Paris



« Nous versons notre taxe d'apprentissage à l'Université Gustave Eiffel depuis 2012. Nous partageons les mêmes valeurs. Il y a une véritable fluidité dans les échanges et une vraie qualité des CV transmis à nos directions »

**Lionel Courchinoux**

Sous-Directeur Département  
Enseignement Supérieur et  
Recherche  
- CASDEN Banque Populaire



« Nous choisissons de verser notre taxe à l'Université Gustave Eiffel pour plusieurs raisons : son très bon taux d'insertion professionnelle de 95%, ses actions en faveur de l'égalité femme homme et l'importance qu'elle accorde à l'apprentissage »

**Tomasz Mik**

Chef de Produit Salon Grand  
Voyageur TGV INOUI  
- SNCF



SCANNEZ MOI



**Université  
Gustave Eiffel**

Université Gustave Eiffel  
Campus Descartes  
5, Boulevard Descartes • Champs-sur-Marne  
77454 Marne-La-Vallée Cedex 2  
[univ-gustave-eiffel.fr](http://univ-gustave-eiffel.fr)

Crédits photos

Pexels : Fauxels, Andrea Piacquadio